
Procès-verbal du conseil d'établissement du 12 octobre 2020

(Approuvé lors du CE du 12.11.2020)

Etaient présents : Claudine Ripert-Landler, Lucia Da Silva, Didier Devillard, Simon McNaught, Delphine Carton, Olivier Colangelo, Sébastien Rest, Blaise Fénart, Aurélie Exbrayat, Patrick Bonnefoy, Philippe Corbet, Pascale Rivière, Christophe Adol, Carine Rautureau, Olivier Poggi, Christophe Hugon, Claude Bénard, Anne Faye, Salima Triki, Sarah Silvestre, Charlotte Pierre, Elisabeth Flawn-Thomas, Pascale Guely, Karen Bargues, Elodie Landou-Kitoudi, Dina Karim, Jad Abouchalache, Guillaume Bazard, Isabelle Chomet, Laure Philippon-Maillard, Roch Miambanzila, Marie-Claire Sparrow, Stéphane Rambosson

Etaient excusés : Frédéric Oppenheim, Lucie Moss, Maylis Franceries, Jihane Schmitt, Alexandre Holroyd, Olivier Bertin, Karine Daudicourt, Véronique Cartoux, Sophie Routier, Samy Ahmar, Frédéric Fournier

11 membres avec droit de vote sont présents.

Prochain conseil d'établissement autour du jeudi 12 novembre.

La question des vacances de Noël, si la quatorzaine est toujours en place, sera évoquée lors de ce prochain conseil d'établissement.

La semaine de la rentrée, un CHSCT sera organisé, certainement mardi 03 novembre.

En amont de ce conseil d'établissement, Madame Claudine Ripert-Landler, Conseillère Culturelle, remercie Mr le Proviseur d'avoir réuni les membres du conseil d'établissement avec toute la prudence qu'il convient en présentiel. Le service culturel est extrêmement mobilisé en cette période, l'objectif étant d'assurer la meilleure scolarité possible pour les élèves. Elle souligne l'importance d'être tous bien solidaires en cette période bien difficile afin de pouvoir appréhender toutes les difficultés.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Salima Makni-Triki, Présidente de l'APL est nommée secrétaire de séance.

1. Point rentrée

Effectifs de la rentrée

- Septembre 2019 : 3516 élèves
- Septembre 2020 : 3472 élèves
- Secondaire Français : 6 élèves de plus de la 6ème à la Terminale
- Secondaire section britannique : 5 élèves de moins
- La difficulté porte sur le premier degré, avec 45 élèves de moins :
 - 2 niveaux difficiles à remplir à Marie d'Orliac

-
- 13 élèves de plus à Wix,
 - 12 élèves de moins à André Malraux
 - 7 élèves de moins à South Kensington

Il y a une déperdition significative entre les chiffres de début juillet et le chiffre de la rentrée, avec des familles qui ont quitté sans prévenir auparavant, des familles qui ont quitté l'établissement à regret et quelques familles qui ont réglé les DPI qui ne sont pas venues (une dizaine).

666 nouveaux inscrits sur la structure.

Sur les prochaines commissions d'affectation, le lycée partira sur la même structure, soit 128 classes et demi. Le lycée verra en fonction des départs et des arrivées s'il y a des modifications à faire.

Au niveau du personnel et notamment des enseignants, la situation est stable cette année, avec moins de mouvements que les années précédentes. Une réunion aura lieu début novembre pour discuter de la carte des emplois (discussion possible sur fermeture de postes éventuellement). Pour l'instant, pas de consignes particulières de l'AEFE.

2. Point travaux

Monsieur Rest présente les différents travaux qui ont eu lieu. Beaucoup ont été reportés compte tenu du contexte. Les travaux les plus urgents ont cependant été effectués.

- Cuisine de Marie d'Orliac : travaux d'aération
- Escaliers de secours du bâtiment Maurois
- Fuite toiture de la terrasse de la salle du personnel (en cours d'achèvement)
- Réparation de la structure de jeux de MDO
- Portes coupe feux bâtiment Victor Hugo
- Couloir 4^{ème} étage Victor Hugo remis en peinture
- Sol de la salle 105
- Changement de sol et remise en peinture des salles 604-605-608 bâtiment Chateaubriand
- piste de saut en longueur de Raynes Park rénovée

3. Budget 2020

Deux étapes de rectifications du budget pendant l'année civile, une première en avril, une deuxième en septembre. Celle du mois d'avril n'ayant pas pu être présentée, les deux sont présentées lors de ce CE.

BR1 - Première modification d'avril:

- Disparition des subventions et de l'Avance France Trésor (Prêt) du fait de la crise Covid (-3M£)
- Baisse des recettes propres qui reflète une diminution des droits de scolarité, des voyages et de la restauration (-4.6M£)
- Les dépenses d'investissement avaient également été retirées du budget (travaux cuisine SK et d'autres qui ne seront pas fait cette année, ni l'an prochain) (-2.9M£)
- Diminution des dépenses de fonctionnement (-0.25M£)

BR2 - Deuxième modification de septembre (finalisée la semaine dernière):

-
- Rajout des droits de scolarité et ajout des produits exceptionnels (furlough) (+3.7M£ dont £0.5M pour le furlough)
 - Retrait des voyages
 - Hausse de la masse salariale +0.3M£ (embauche de 7 postes en contrat local pour remplacer les résidents, dépenses de remplacement liées à la période Covid, de surveillants).

Le solde budgétaire (recettes encaissées – dépenses décaissées) est de - £ 987.000.

4. Préparation Budget 2021

- L'impact de la baisse de 2 points sur l'augmentation des frais de scolarité 2020-2021 (de 6 à 4 %) est de £ 500.000 sur le budget 2021, avec effet de boule de neige sur les années suivantes.
- L'impact de la diminution des élèves est également de £550k
- Au total, 1M£ de moins de recettes par rapport à ce qui était prévu dans le budget précédent

Contraintes budgétaires :

- peu d'autres économies à réaliser sur les dépenses de fonctionnement. Le lycée va relancer les renouvellements de contrats pour les cantines des écoles primaires ainsi que les prestations de nettoyage, afin de voir s'il est possible de négocier les frais à la baisse.

- des charges de personnel en augmentation continue. La plus grosse dépense pour le lycée est la Participation à la Rémunération des Résidents (PRR) qui est remontée à l'Agence: 2017 8.6M, 2018 8.5M, 2019 8.1M, 2020 7.8M.

La remontée à l'Agence baisse car le lycée a moins de résidents, mais la baisse n'est pas très forte à cause de l'effet de l'avancement des grilles, d'échelon, l'impact de la réforme PPCR (Parcours Professionnel Carrière Rémunération).

Il est peu probable qu'il y ait une baisse de la PRR, car une baisse de 5 points, liée à la diminution du nombre de professeurs résidents, est vite absorbée par les augmentations automatiques citées précédemment.

La masse salariale va augmenter en 2021 de façon soutenue, avec l'avancement d'échelon (le Glissement Vieillesse Technicité représente 2% d'augmentation) et l'effet Covid avec les renforts liés aux remplacements ou surveillances.

Investissements à réaliser en fonction des finances du lycée :

- Sécurité du lycée : rondpoint et entrées des 29 et 35 Cromwell Road, qui représente £700.000
- Achat informatique
- Travaux
- Rénovation thermique chaudière

Evolution budgétaire technique :

- La Cour des Comptes a préconisé à l'AEFE la disparition des double flux (Exemple : facture de la PRR qui est une dépense pour le lycée mais une recette pour l'AEFE),
- Cela concerne les factures de PRR, PFC, Bourses Scolaires,
- En pratique pour le budget 2021, qui sera présenté au prochain CE en Novembre, le résultat sera fortement positif, mais artificiel, ce sera donc une présentation de trésorerie.

La prévision de dépenses 2021 est présentée avec un total s'élevant à 33.8M.

Solde budgétaire en 2021 : - 1.7M

Le Lycée continue de « creuser » son déficit budgétaire avec un impact sur la baisse de trésorerie.

Le fond de roulement (3M£) représente 35 jours de fonctionnement, ce qui est bas et peut avoir une répercussion sur la capacité du Lycée à payer ses factures.

Le minimum requis est de 30 jours.

Mr Adol précise que dans la convention collective il est prévu une revalorisation annuelle du point d'indice indexé sur le RPI. L'an dernier, vu les difficultés financières, le personnel avait consenti une hausse de 1.2% du point d'indice, soit 50% du RPI. Cette année, la revalorisation du point d'indice du personnel sera de 0.

Le directeur financier présente les mesures justifiant le gel des salaires du personnel en 2021 :

- Augmentations significatives depuis 6 ans
- Maintien du salaire et rémunérations accessoires (prime de transport) pendant la fermeture
- Inflation réduite sur 2020
- Maintien du taux d'indice

Mr Rest présente les deux propositions pour augmenter les recettes du budget 2021:

- Augmentation des droits de scolarité pour 2021-2022 prenant en compte le contexte Covid. Les augmentations en livre sterling sont présentées pour chaque niveau (correspondant à +6%).

Droits de scolarité	2020-2021	2021-2022	Variation
Classes PS	£9 791	£10 378	£587
classes maternelles	£8 114	£8 601	£487
classes maternelles bilingues	£9 353	£9 914	£561
classes élémentaires	£6 230	£6 604	£374
classe élémentaires bilingues	£7 597	£8 053	£456
classes secondaires	£7 597	£8 053	£456
classes secondaires SI-OIB		£8 253	£656
section britannique	£13 033	£13 815	£782

- 200£ de plus pour les élèves de la Section Internationale - OIB

L'APL demande comment justifier auprès des parents le fait de facturer plus cher une "option", l'option Internationale, et exprime son désaccord devant une telle proposition.

Monsieur Devillard répond que la SI coûte beaucoup plus cher au lycée, elle ne peut pas être comparée à l'option Latin ou Grec car des enseignants sont recrutés exclusivement pour la SI. Le Proviseur ajoute qu'on ne peut pas augmenter les effectifs de SI (une classe de plus depuis 2020-2021, 124 élèves aujourd'hui en 6eme) sans avoir de répercussion sur le coût. Le fait de proposer aux nouvelles cohortes de SI la possibilité de passer en British Section en 3eme, puis la possibilité d'arrêter en fin de secondes, ces libertés ont un coup pour l'établissement que le lycée ne peut pas absorber.

Mme Carton précise que les profils de professeurs SI sont des profils particuliers, notamment en Histoire Géographie.

Mr Adol ajoute que les enseignants sont également réticents face à cette proposition.

L'APL explique que les familles qui ont déjà fait le choix de la SI avec des conditions tarifaires non différenciées ne peuvent pas être impactées par cette mesure car il y aurait alors rupture de contrat. Cette mesure doit être limitée à la prochaine cohorte qui entrera en septembre 2021.

La Direction refuse car le Lycée a besoin de fonds rapidement.

L'APL précise que dans ce cas cette différenciation de tarifs aurait dû être décidée dès le lancement de la SI au Lycée.

L'APL propose de revenir sur cette proposition et d'étudier plutôt la possibilité de facturer différemment le collège et le lycée, sachant que les classes du lycée coûtent beaucoup plus cher que les classes du collège. Les parents ont notamment pu apprécier qu'avec la Réforme du Bac, le Lycée soit en mesure de proposer toutes les spécialités et pratiquement toutes les options. Cela a un coût et les parents peuvent le comprendre.

Mme Carton répond que la réforme du bac ne s'est pas traduite par des coûts supplémentaires. De plus, les spécialités en 1ere sont obligatoires, alors que la SI qui coûte beaucoup plus cher est optionnelle.

Le lycée reste bas en termes de frais de scolarité, comparé aux autres établissements de Londres.

En réponse à la question 12 de l'APL, le Proviseur indique qu'il ne peut pas laisser la liberté aux parents de quitter la SI car cela supposerait de pouvoir transvaser les élèves entre les sections plurilingues et Internationales pour créer de la place (avec notamment organisation de tests pour les plurilingues qui souhaiteraient passer en SI, engendrant des coûts supplémentaires etc.).

L'APL demande si cette augmentation ne risque pas d'accentuer l'image "élitiste" de la SI.

Le Proviseur répond qu'au contraire, la création de nombreuses places de SI depuis son arrivée devrait permettre à cette section de devenir moins sélective, et donc d'atténuer cette perception qui a pu poser problème depuis la création de la SI. Quant à l'augmentation envisagée, elle ne représente que £20 par mois ce qui est peu par rapport aux frais de scolarité annuels (£200 par an sur £7500 de scolarité).

Une conseillère consulaire précise qu'il y a certainement des élèves boursiers en SI, et qu'il faudra donc s'assurer que les bourses prendront bien en compte cette augmentation de £200. Monsieur le Consul en prend note.

L'APL demande également à ce que le lycée cherche des solutions alternatives pour ne pas être obligé d'avoir systématiquement recours à l'augmentation des frais de scolarité. L'APL a par exemple suggéré d'étudier l'éventualité de louer les locaux le soir, le weekend ou pendant les vacances.

L'APL ajoute enfin que sa demande concernant une réduction de la PRR est toujours valable. Un EGD comme Barcelone, ayant à peu près le même taux que Charles de Gaulle, vient de demander à être aligné sur le taux de remonté de Madrid qui est nettement plus bas (40% en taux effectif semble-t-il). Monsieur Devillard suggère à l'APL de continuer à s'adresser au Directeur de l'AEFE pour ce type de demande.

Mr Devillard précise qu'il n'a pas pu trouver de solution alternative car le lycée est au plancher des mesures d'économies qu'il peut réaliser et qu'il ne serait pas dans l'intérêt des élèves de réduire la structure en supprimant des postes d'enseignants.

L'APL rappelle qu'une solution a été proposée dans la question 17, qui consiste à faire démarrer la Section Britannique dès la 4ème. Les frais de scolarité en SB étant le double de ceux de la section française, le différentiel devrait largement permettre de financer les augmentations de coûts de personnel supplémentaires. M. Devillard répond que cette solution demanderait de créer des postes pour pouvoir ouvrir des classes, ce qui n'est pas envisageable aujourd'hui car nous n'avons pas l'assise financière pour le faire. Les enseignants de section française ne peuvent pas intervenir en section britannique, et les enseignants côté SB n'ont plus de place dans leurs emplois du temps.

On ne pourra pas créer des emplois tant qu'il manquera 150 élèves sur la structure.

Les deux propositions sont mises au vote:

- Hausse de 6% des frais de scolarité pour 2020-2021
- Augmentation des tarifs de la SI de £200 par élève

Vote :

- 13 CONTRE (Les représentants du personnel et les parents ont voté contre)
- 11 POUR
- 2 ABSTENTIONS

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL ETABLISSEMENT JUIN 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

6. TIRAGE AU SORT DATE PIVOT

Mr Benard suggère de trouver une autre solution que la date comme critère de priorité, car une différence de quelques mois peut avoir beaucoup d'impact sur les petites classes.

Mr le Proviseur est d'accord sur le principe et propose qu'on réfléchisse à une alternative pour l'an prochain.

Date tirée au sort : le 23 Septembre

7. CHARTE INFORMATIQUE

1, Pourriez-vous préciser quelles règles sont applicables lorsqu'un professeur est absent du fait d'une quatorzaine au retour d'un pays non exempté? L'enseignement sera-t-il aussi assuré en distanciel et dans ce cas, est-ce que cela peut être ajouté à la charte expressément?

Il n'existe pas de réponse toute faite à cette question. L'Agence ou l'établissement employeur observera toute situation qui fait que l'enseignant n'est pas en train d'assurer son cours en présentiel. Aussi, nous ne pouvons pas intégrer une réponse toute faite dans cette charte à cette question puisque la charte a pour vocation d'être intégrée au règlement intérieur.

Mr Adol précise que la charte informatique n'a pas vocation à réglementer des pratiques pédagogiques mais seulement des droits et obligations concernant l'usage de l'informatique.

2, Si l'enseignement n'est pas assuré en distanciel, quelles mesures sont mises en place pour les élèves dans ce cas ?

Dans ce cas, le lycée fera tout pour assurer un enseignement en présentiel grâce aux assistants pédagogiques.

Un problème se pose pour des cours qui pourraient être fait en visio, le professeur chez lui en isolement par exemple et les élèves en classe. Le lycée ne peut pas laisser les élèves sans surveillance dans une salle avec un professeur en visio, et le lycée est confronté à un problème de brigade de surveillants.

Le comité APL propose que les parents fassent une surveillance bénévole dans ces cas-là.

Mr Adol indique que dans l'absolu ça ne doit pas poser problème mais il faut poser la question à l'ensemble des enseignants et en débattre. Il peut y avoir aussi un problème d'autorité vis-à-vis des élèves.

L'APL précise que la situation est exceptionnelle. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Dans certaines universités, ce sont des anciens élèves qui assurent ce rôle. Il faut s'adapter à cette situation.

Mr le Proviseur indique qu'il faut réfléchir à la chose, à la tranche d'âge. Sur les collégiens, c'est plus difficile de les maintenir sur une visio pendant une heure. Les classes de Première et Terminale ne devraient pas poser de problème.

L'APL indique qu'il peut s'agir de séances courtes (une connexion de 15 minutes, des exercices en classe) et les parents font en sorte qu'ils fassent le travail en classe.

Les élèves sont favorables à cette idée, car ils ne savent pas où travailler pendant les cours annulés dans la journée et une salle de classe supervisée par des parents pourrait être une solution.

Mme Rivière indique que la proposition est séduisante mais il faut réfléchir à la situation en cas de problème avec un élève.

3, Serait-il possible que les élèves soumis à une quatorzaine au retour d'un pays non exempté puissent bénéficier de l'enseignement en distanciel de la même façon que les élèves soumis à quatorzaine pour raison de COVID ou suspicion de COVID et de l'ajouter à la charte? Si ce n'est pas possible d'assurer le distanciel, quelle est la raison, les moyens nécessaires à mettre en œuvre étant les mêmes.

L'enseignement en distanciel, à destination des élèves en mesure d'isolement, Covid positif, ou suspicion, a vocation à être mis en œuvre car nous sommes en période exceptionnelle. Pour toute autre absence d'élève, y compris une quarantaine "de complaisance" aucune raison de faire du distanciel.

4, Clause A. 5.2b, Pourriez-vous indiquer la marche à suivre afin d'informer le lycée en cas de pertes/anomalies, etc... des codes d'accès ?

Les codes Pronote peuvent être réinitialisés par les parents. Pour les adresses mail, c'est le service informatique, via le secrétariat des proviseurs adjoints qui s'en occupe.

5, Clause B (dernier paragraphe de l'introduction- en haut de page 6) sur les possibles mises à jour des dispositions spécifiques à l'enseignement à distance, pourriez-vous confirmer que l'APL sera inclus dans les

discussions sur ces révisions et que l'adoption de modifications fera l'objet d'un vote incluant des représentants de l'APL ?

Oui, bien sûr. La charte a vocation à intégrer le règlement intérieur, qui se modifie en CE. Tout changement sera soumis à modification en CE.

Les parents seront informés par l'intermédiaire de l'APL.

6, Clause B 1.1 a pourriez-vous indiquer dans la charte, les modalités de l'enseignement en distanciel pour les écoles primaires, particulièrement quant à la mise en œuvre de la première combinaison, mentionnée en introduction du point B ?

La Charte n'a pas vocation à parler de pédagogie. Elle concerne la propriété intellectuelle, le droit à l'image, etc. Ceci dit, les cours "live" en continu ne fonctionnent pas, il faut que les enfants aient du temps pour travailler seuls, et les enseignants en primaire ne sont pas favorables à un cadre trop strict.

7, Clause B 1.1 a, pourriez-vous préciser dans la charte, que les cours en distanciel sont non seulement assurés aux heures prévues dans l'emploi du temps des élèves mais aussi suivant des modalités se rapprochant le plus possible du présentiel (i.e visio conférence, un régime hybride visio-conférence et supports matériels sur google Classroom/Pronote, par exemple)?

Sur la charte il sera enlevé " Pour les élèves du secondaire" car les primaires sont aussi concernés, et il sera ajouté " dans la mesure du possible" (exceptionnellement un professeur pourra faire cours en dehors des horaires "normaux", comme cela s'est déjà produit).

8, Est-ce qu'il est envisagé que la charte soit signée par chaque élève, les parents, les enseignants, etc.? Que se passe-t-il en cas de refus, de non signature ? En cas de non-signatures, comment les parents vont-ils être informés ?

La charte sera dans le règlement intérieur, donc mettre son enfant au Lycée signifie qu'on accepte le règlement intérieur.

Question de Mr Benard : le matériel personnel des professeurs. Que se passe-t-il si un professeur diffuse à son insu une image ou un contenu inapproprié dont l'origine se situerait dans un pop-up, ou un virus qui se serait installé par inadvertance sur son ordinateur personnel? Quelle est sa responsabilité dans ce cas particulier ? Mr Benard s'émeut du fait que la Charte numérique ne mentionne à aucun moment cette utilisation professionnelle d'un matériel personnel. Il s'inquiète des poursuites qui pourraient être lancées contre un collègue dans ce cas.

La réponse la plus efficace selon Mr Devillard serait que l'établissement puisse s'assurer, systématiquement, que le matériel personnel des enseignants est conforme, mais cela ne pourra pas être fait à cause du coût que cela représenterait. Le Proviseur ajoute qu'il prend ce risque et que cette charte prend en compte ce risque particulier du virus informatique qui pourrait venir perturber une séance vidéo live de l'enseignant devant ses élèves. En cas de plainte officielle, l'enseignant serait sûrement attaqué mais l'établissement et l'Agence en tant que personnes morales prendraient le relais. L'enseignant délivre un cours sur son matériel parce que l'établissement n'a pas les moyens de lui fournir un matériel conforme et systématiquement vérifié. Partant du principe que l'enseignant aura correctement agi, en suivant scrupuleusement les conseils de l'employeur, ce serait donc à l'employeur qu'il incomberait de gérer les conséquences du problème.

Approbation de la Charte : 4 abstentions

8. QUESTIONS APL :

1. Masques / précautions d'hygiène

1.1 Il y a-t-il un système de poubelles spécifiques pour les masques usagés, à l'entrée du Lycée ou près de la cantine où le changement de masque s'effectue normalement en milieu de journée?

1.2 Quelles sont les procédures en place pour vérifier que les enfants changent de masques, les jettent au bon endroit, et se lavent les mains assez fréquemment?

1.3. Peut-on s'assurer que les toilettes dans la cour aient toujours suffisamment de savon/gel et soient nettoyées fréquemment?

Un certain nombre de poubelles est présent à différents endroits. Mme Riviere CPE demande d'en ajouter à la cantine, et peut être une de plus au rondpoint.

En école primaire, les élèves se lavent les mains régulièrement 5 à 6 fois par jour surveillés par des enseignants et des surveillants.

Mr Adol indique qu'il est impressionné par les élèves, qui suivent le protocole en se mettant du gel hydroalcoolique.

Pour le masque, les surveillants sont à la grille le matin pour vérifier et le changement de masque entre le matin et l'après-midi se fait à la cantine. Les élèves sont très sérieux et très impliqués.

Les toilettes sont nettoyées plusieurs fois par jour.

2. Gestion des collégiens/lycéens pendant les trous d'emplois-du-temps ou les cours annulés. Est-ce que le CDI et les salles de permanence sont ouvertes aux collégiens et lycéens? Actuellement les collégiens restent dans la cour en cas d'absence et les lycéens sont encouragés à quitter l'établissement pour traîner ensemble dans le quartier.

Comment se gère la séparation des bulles en permanence?

Mme Rivière indique que le lycée n'encourage pas les lycéens à traîner dans le quartier.

Toutes les ressources sont monopolisées pour les accueillir au maximum en salles. Il a pu y avoir des permanences dans la cour en tout début d'année à cause des mesures de quatorzaine, du manque de personnel. Depuis 1 mois, un adjoint administratif de la vie scolaire prépare le planning des études. Tous les élèves sont dans une salle avec le principe des bulles respectées.

Dans le foyer du rez-de -chaussée il peut y avoir 2 bulles ensemble mais elles sont séparées (25 élèves max par bulle).

Concernant le CDI, adaptation en fonction des élèves qui arrivent en respectant les bulles et ne pas les mélanger.

Foyer des lycéens, une partie est réservée aux Terminales pour déjeuner et l'autre partie est occupée le Lundi, Vendredi par les Secondes et le Mardi et Jeudi par les élèves de Première.

Le Délégué élève indique que c'est compliqué pour les élèves de Terminale de trouver un endroit pour travailler. Mr le proviseur indique que le lycée ne dispose plus de salle, il faut vérifier s'il serait ou non possible d'utiliser la salle Iselin.

3. Point résultats

3.1. Une analyse des résultats iGCSE par section (SI, Plurilingue et BS) a-t-elle été réalisée? Si oui, quels en sont les enseignements? Comment interprétez-vous la baisse sensible des résultats en 2020 (61% vs 68% de 'A' en 2019)? Quels dispositifs sont-ils prévus cette année pour rassurer les parents sur la transparence de l'évaluation dans un scénario de reconfinement (quels critères, quel poids accordé au contrôle continu, aux mocks, à l'oral, etc.)?

Mr McNaught rappelle que les résultats fluctuent d'une année sur l'autre. Le contexte est différent pour l'iGCSE pour les SI et les plurilingue (une section le passe automatiquement, tandis que pour l'autre c'est optionnel)

2020 : 131 élèves dont 74 AA* OIB et 48 % AA* Section plurilingue

2019 : 120 élèves dont 76% AA* OIB et 61% AA* Section plurilingue

British Section :

GCSE: 2019 19.2% (A*/8/9) vs. 2020 24.2%

A Level: 2019 16% A* vs. 2020 35 % A*

Le gouvernement a annoncé aujourd'hui que les examens britanniques sont repoussés de 3 semaines et qu'ils sont prévus en présentiel. Si en distanciel, le lycée attend les consignes. Les professeurs ont déjà commencé à recueillir des éléments nécessaires au cas où on leur demanderait à nouveau de fournir des "Centre Assessed Grades" (CAG).

3.2. Quels ont été les résultats sur Parcoursup?

Mme carton ne peut fournir que des informations partielles car si des élèves acceptent une formation, cela ne veut pas dire qu'ils y sont aujourd'hui.

245 élèves en Terminale, 142 ont confirmé au moins un vœu parmi les 142, 105 Médecine ou PACES, 67 CPGE

47% ont validé un vœu

Nombre d'élèves qui ont démissionné de la procédure : 33%, soit 48

3.3. Quels ont été les résultats UCAS (% d'élèves ayant eu leur premier choix d'université)?

85 % des élèves ont eu leur "Firm Choice" (premier choix)

5% ont eu l'université de choix en changeant le sujet

Généralement, quand les élèves viennent chercher leur relevé de notes ils nous indiquent leur choix. Vu le contexte, cela ne s'est pas fait. Le lycée leur a demandé via Pronote de nous l'indiquer, mais les élèves ne l'ont pas fait. Le lycée le demandera quand ils viendront chercher leur diplôme du bac sur le site.

3.3 Combien d'élèves ont-ils décidé de profiter de la possibilité de passer les examens d'automne (A Level, GCSEs et iGCSE d'anglais)? Les élèves de section française étaient-ils informés sur la possibilité de passer l'iGCSE s'ils n'étaient pas satisfaits de leur "CAG"?

7 repassent les GCSE en Section Britannique

5 repassent les A Level

5 repassent l'iGCSE d'Anglais

4. OIB

Quels enseignements avez-vous pu tirer des notes de baccalauréat attribuées à la première promotion OIB du Lycée ? Une réflexion a-t-elle été engagée à ce sujet pour éviter de nouvelles déconvenues et s'assurer que les élèves obtiennent les notes qu'ils méritent ?

Savez-vous notamment si ce sont les notes attribuées en première instance ou les notes revues à la hausse qui seront retenues comme référence pour notre établissement ?

M. Colangelo répond que la direction est satisfaite que beaucoup de relevés de notes ont pu être modifiés grâce à leurs retours, leurs contacts au ministère à travers l'agence. Il n'y a que 3 élèves dont les notes n'ont pas été modifiées, mais c'étaient d'excellents résultats qui n'impactent pas leur choix universitaire.

Concernant la question si ce sont les notes attribuées en première instance ou les notes revues qui seront retenues comme référence, la question a été posée aux autorités responsables et le Lycée est en attente de réponse. Mais normalement ce seront les notes revues qui seront retenues.

5. Il y a-t-il un dispositif en place, ou tout au moins une réflexion, sur la façon de noter de façon transparente les élèves des classes à examen tout au long de l'année en prévision d'un reconfinement ? Qu'est-il prévu notamment pour ne pas pénaliser les élèves qui se retrouveraient en quarantaine à plusieurs reprises au cours de l'année?

Le lycée n'aura pas de consigne de mettre des notes à des élèves qui ne sont pas sous surveillance.

Demande de l'APL : y a-t-il possibilité de faire venir les élèves pour les évaluations ? Le proviseur répond que tout ceci a un coût humain et financier.

6. Charte Numérique

Questions en document annexe

Réponse dans partie (Charte numérique)

7. Peut-on avoir un retour sur le questionnaire de l'AEFE sur l'enseignement à distance?

Pas de retour pour le moment, le proviseur va interroger l'AEFE

8. Peut-on avoir un retour des enseignants quant au niveau des élèves en cette rentrée, et notamment sur leur appréciation des retards ou difficultés liés à l'enseignement distanciel au troisième trimestre de l'année dernière? Et ceci pour le primaire et le secondaire.

Les enseignants n'ont pas constaté de problème particulier. Ils trouvent que les élèves sont ravis, n'ont jamais été si contents d'aller à l'école. Pas de lacune particulière constatée

Mme Rivière indique qu'il faut faire attention aux nouveaux élèves. Dans certains établissements, tout le monde n'a pas mis en place une continuité pédagogique, certains élèves peuvent être un peu plus fragiles.

9. Le lycée a-t-il toujours un code vestimentaire, si oui comment est-il appliqué?

Non, pas de code vestimentaire.

Point dans le règlement intérieur qui dit que tout élève doit porter une tenue correcte et décente.

Faute de quoi, le personnel encadrant se réserve le droit de ne pas accepter l'élève dans l'établissement.

10. Que se passe-t-il quand un enseignant est testé positif ? doit-on mettre en quarantaine toutes les classes de l'enseignant ?

Actuellement, les enseignants sont des adultes capables de respecter la consigne de respecter les 2 mètres en distance, donc non les classes ne sont pas en quarantaine quand un enseignant est testé positif.

Le masque n'est pas obligatoire dans le pays, donc selon les guidances, le port du masque ne rentre pas en compte dans les décisions du gouvernement quand il s'agit de fermer tout ou partie d'une bulle..

Questions sur le budget

11. L'établissement a-t-il entamé une recherche de sources de revenus autres que la mise à contribution des parents par voie d'augmentation des frais de scolarité? Quelles sont les autres pistes éventuelles?

Le lycée réfléchit à la possibilité de louer les bâtiments et dans quelles conditions.

12. Concernant la proposition d'augmenter les frais de la SI de £200

- Cette augmentation s'appliquerait-elle aux élèves qui sont déjà en SI, ou uniquement aux prochaines cohortes?

- Dans le cas où l'augmentation concernerait les élèves existants, les familles pourraient-elles donc décider de sortir leurs enfants de la SI à tout moment pour éviter cette augmentation?

Réponse dans partie budget

13. Quelles sont les mesures d'économies prises par le lycée afin de limiter l'augmentation des frais de scolarité l'année prochaine?

Réponse dans partie budget

14. Le lycée a-t-il bénéficié d'une partie des fonds débloqués par l'Agence France Trésor et en matière de crédits budgétaires?

Réponse dans partie budget

15. Est-ce qu'une aide à la scolarité va être mise en place par l'AEFE pour les familles non françaises au premier trimestre cette année?

Pas d'information pour le moment sur ce sujet.

Questions British section

Merci d'avoir confirmé un conseil BS en décembre 2020 (date à préciser) pour discuter des questions spécifiques à la Section Britannique. Nous nous limitons donc ici aux deux points suivants:

16. Avons-nous un dispositif en place en prévision d'une annulation possible des GCSE et A Level en 2021? Les écoles anglaises organisent par exemple des évaluations formelles plus régulières, qui leur permettront d'établir des 'teacher/centre assessed grades' de manière simple et transparente si nécessaire.

Oui, les enseignants ont commencé à recueillir des notes. Pas simple à mettre en place mais tout sera fait pour être prêt en cas d'utilisation des CAG.

17. Afin d'augmenter les recettes du Lycée, pourrait-on commencer la BS en 4ème au lieu de 3ème dès l'année prochaine? Cela se traduirait par une année supplémentaire pour couvrir le programme sans surcharger les emplois du temps, de meilleurs résultats aux examens, et des revenus supplémentaires non négligeables, grâce notamment au recrutement d'élèves d'écoles anglaises.

Comme évoqué précédemment, le Proviseur ne voit pas comment se lancer dans ce type d'initiative qui demanderait de pouvoir recruter de nouveaux enseignants. L'établissement n'a pas l'assise nécessaire pour effectuer ces investissements.

Madame Claudine Ripert-Landler a tenu à remercier la direction du Lycée pour leurs efforts depuis la rentrée et les félicite pour leur travail pendant cette période difficile et compliquée.